

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE

Projet d'ordre du jour

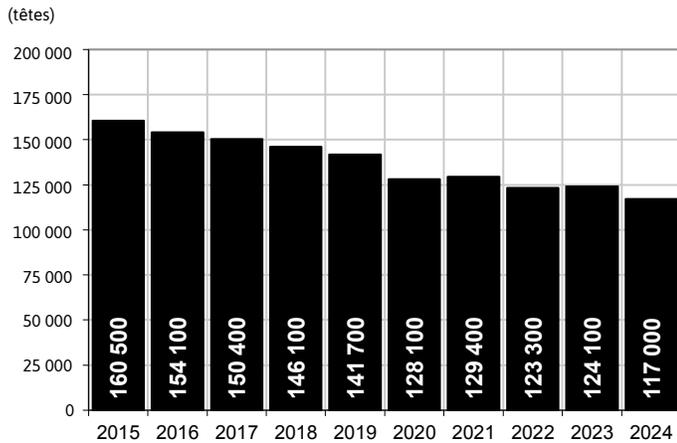
1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2024**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2024**
 - 2.1 Options de mise en marché
 - 2.1.1 Encans spécialisés
 - 2.1.2 Enchères électroniques
 - 2.1.3 Naisseurs-finisseurs
 - 2.2 Sous-comité création de valeur
 - 2.3 Fonds pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2025**
 - 3.1 Options de mise en marché
 - 3.1.1 Encans spécialisés
 - 3.1.2 Enchères électroniques
 - 3.2 Sous-comité création de valeur
4. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT AU COMITÉ**
 - 4.1 Critères d'admissibilité
5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



VEAUX D'EMBOUCHE

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2024

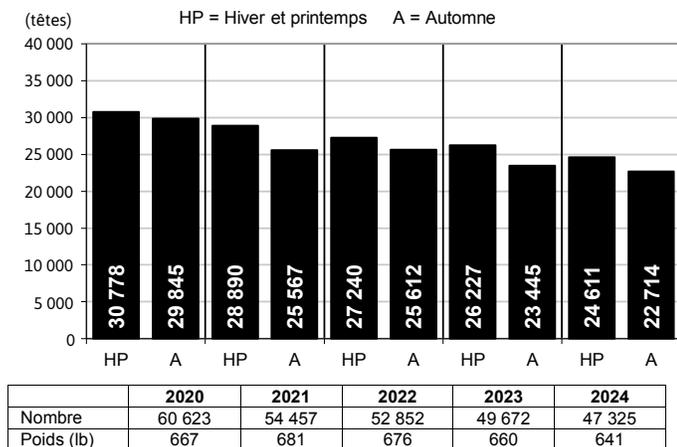
Figure 1 : Nombre de vaches de boucherie en inventaire, 10 ans



Source :
 • Statistique Canada: Tableau 32-10-0130-01 Nombre de bovins, selon la classe et le type d'exploitation agricole (x 1 000), enquête du 1^{er} janvier

Selon Statistique Canada, le nombre de vaches de boucherie en inventaire au 1^{er} janvier 2024 était de 117 000, comparativement à 124 100 à pareille date en 2023. Cette diminution de 7 100 vaches représente une décroissance de 6 % du cheptel.

Figure 2 : Veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec, 2020-2024 (volumes saisonniers, volumes annuels et poids moyens)



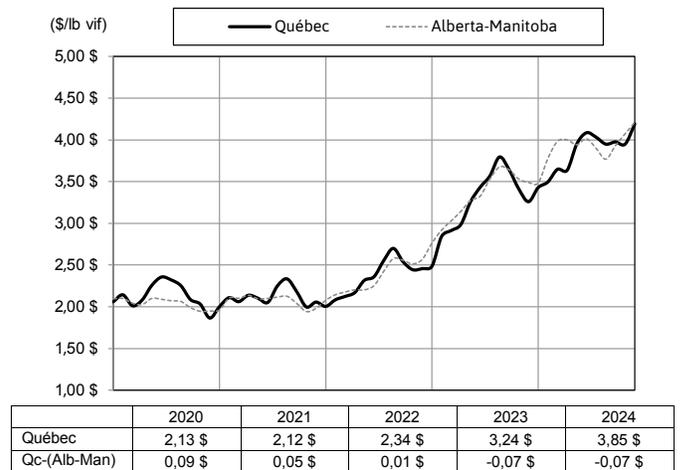
Source :
 • PBQ: Nombre et poids moyen de vente des veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec

En 2024, le nombre de veaux commercialisés dans les encans spécialisés a diminué de 5 % par rapport à l'année précédente. Le poids de vente moyen des veaux d'embouche était de 641 lb, comparativement à 660 lb en 2023.

Le nombre de veaux vendus aux encans réguliers a diminué par rapport à l'année 2023. Il se chiffre à 4 493 veaux d'embouche en 2024, comparativement à 4 843 en 2023.

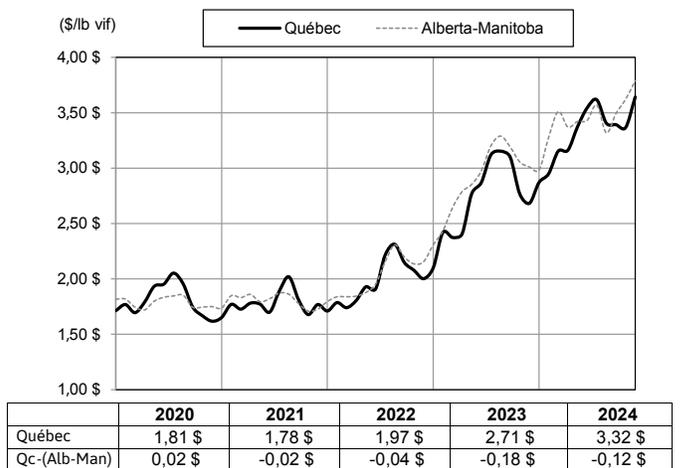
Le volume de veaux d'embouche commercialisés par vente supervisée a quant à lui augmenté de 4 % par rapport à 2023. Il se chiffre à 4 182 veaux d'embouche en 2024, comparativement à 4 010 en 2023.

Figure 3 : Prix des veaux d'embouche mâles 600-700 lb (comparaison Québec vs Alberta-Manitoba)



Sources :
 • PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec
 • Canfax: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

Figure 4 : Prix des veaux d'embouche femelles 600-700 lb (comparaison Québec vs Alberta-Manitoba)



Sources :
 • PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec
 • Canfax: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

Par rapport à 2023, les prix moyens en 2024 ont augmenté de 0,61\$/lb autant pour les mâles et que pour les femelles.

En moyenne, pour l'année 2024, l'écart de prix entre le Québec et l'Ouest canadien était de -0,07\$/lb pour les veaux mâles de 600 à 700 lb et de -0,12\$/lb pour les femelles de la même strate de poids.

Figure 5 : Prix des veaux d'embouche mâles et femelles par strate de poids, 2024

Poids (lb)	450	550	650	750	850
Prix des mâles (\$/lb)	4,04 \$	4,10 \$	3,84 \$	3,59 \$	3,21 \$
Revenu des mâles (tête)	1 817 \$	2 257 \$	2 499 \$	2 693 \$	2 731 \$
Prix des femelles (\$/lb)	3,48 \$	3,47 \$	3,30 \$	3,06 \$	2,66 \$
Revenu des femelles (tête)	1 568 \$	1 909 \$	2 145 \$	2 295 \$	2 264 \$

Mâles : Poids moyen de 650 lb et revenu moyen de 2 478 \$/tête
Femelles : Poids moyen de 624 lb et revenu moyen de 2 061 \$/tête

Source :

• PBQ : Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles et femelles, par strate de poids, vendus dans les encans spécialisés du Québec

En 2024, le prix moyen annuel des mâles castrés de 600 à 700 lb était de 3,81\$/lb pour un revenu moyen de 2 477 \$/tête, une importante augmentation par rapport à 2023.

Le prix moyen annuel des femelles de 600 à 700 lb était de 3,27 \$/lb pour un revenu moyen de 2 126 \$/tête, toujours en forte augmentation par rapport à 2023.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2024

2.1 OPTIONS DE MISE EN MARCHÉ

Depuis 2022, les membres du comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE) ont analysé différentes options de mise en marché des veaux d'embouche pour les producteurs du Québec. Au cours de la dernière année, l'agence de vente a poursuivi les travaux dans cette optique.

2.1.1 ENCANS SPÉCIALISÉS

Depuis la saison 2022-2023, pour qu'une vente soit maintenue au calendrier du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec, un volume minimal de 400 veaux d'embouche commercialisés (avec une marge de manœuvre de 10 %) doit être atteint au moins une fois au cours des deux années précédentes. Cette condition a été établie par les membres du comité calendrier composé de deux producteurs de veaux d'embouche, d'un représentant de chacune des associations des encans, d'un producteur de bouvillons et d'un représentant des acheteurs. Pour la saison 2024-2025, seule la vente du mois de janvier à l'encan du Bic a été retirée puisqu'elle ne respectait pas ces critères.

Cette année, le feuillet *Miser sur les femelles non gestantes!* était inclus dans l'envoi postal des documents du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec. L'objectif de ce feuillet est de sensibiliser les producteurs de veaux d'embouche sur les impacts de femelles gestantes commercialisées dans les encans spécialisés pour les parcs d'engraissement.

2.1.2 ENCHÈRES ÉLECTRONIQUES

Cette année, l'agence de vente des veaux d'embouche a mis en place le système de vente aux enchères électroniques. Voici les résultats des ventes pour 2024 :

Date	Nombre de producteurs vendeurs	Lots vendus/offerts	Veaux vendus/offerts	Acheteurs
23 janv. 2024	17	3/24	42/587	2 parcs
19 mars 2024	7	7/9	245/315	2 parcs
18 juin 2024	4	6/7	136/208	2 parcs
26 nov. 2024	4	5/5	183/183	2 parcs

2.1.3 NAISSEURS-FINISSEURS

En 2023, les abattoirs locaux ont manifesté leur intérêt à s'approvisionner en bovins nés et engraisés par une même entreprise. Des sessions d'information ont donc été organisées pour les producteurs de veaux d'embouche.

Le 24 mars 2024, une session d'information pour les producteurs qui effectuent la finition de leurs veaux d'embouche en bouvillons ou qui envisagent de le faire a été organisée par Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ). Lors de cet événement, un panel de producteurs naisseurs-finisseurs était sur place pour débattre de la question. Les producteurs ont également pu assister à des conférences portant sur la santé, l'alimentation ainsi qu'à une présentation concernant le programme Verified Beef Production Plus. Des fiches techniques sur le sujet sont disponibles pour les producteurs ayant un intérêt pour la finition de leurs veaux d'embouche. Les fiches et l'enregistrement du panel de producteurs sont accessibles en ligne (<https://cutt.ly/naisseur-finisieur>).

2.2 SOUS-COMITÉ CRÉATION DE VALEUR

Lors d'une rencontre du comité de pilotage de la filière bœuf, certains abattoirs ont mentionné le faible pourcentage de bouvillons produits au Québec ayant le persillage de catégorie AAA ou Prime. Les PBQ ont été mandatés pour former un sous-comité création de valeur. L'un des principaux critères de création de valeur en Amérique du Nord est l'expérience gustative du consommateur, ce qui explique pourquoi le persillage (saveur et jutosité) de la viande est souvent primé grâce à une grille de prix. Lorsque des abattoirs rendent disponible leur grille de prix, ils envoient un message clair aux producteurs concernant leurs besoins. Puisque chaque abattoir possède des enjeux et des objectifs légèrement distincts, différentes grilles de prix et scénarios sont actuellement à l'étude. L'agence de vente des bouvillons collabore avec les abattoirs afin de mettre en place des grilles de prix qui seront avantageuses tant pour les producteurs que pour les abattoirs.

Dans cette perspective et afin de soutenir cette stratégie, il est nécessaire d'accompagner les producteurs dans la démarche. Le secteur bouvillon vise à produire, de façon rentable, davantage de bovins persillés, classés AAA

VEAUX D'EMBOUCHE

ou Prime, tout en maximisant le rendement carcasse (Y1, Y2, Y3) et en évitant les bouvillons trop gras (perte de rendement carcasse). De plus, il est important de retenir que l'uniformisation des lots est fortement recherchée par l'industrie.

L'agence de vente des veaux d'embouche collabore avec les différents partenaires depuis la mise en place du sous-comité création de valeur. Un plan d'action et de communication est en cours d'élaboration. Des rencontres ont déjà eu lieu, entre autres, avec des conseillers en nutrition, l'équipe NovaBoeuf du Centre de développement du porc du Québec et des représentants de centres d'insémination artificielle.

2.3 FONDS POUR LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC

Un épisode consacré à la production de veaux d'embouche de la 9^e saison d'*Arrive en campagne* a été diffusé le 11 juillet 2024. L'épisode a été tourné en Abitibi-Témiscamingue à la ferme Lafontaine-Noël. Le partenariat avec l'émission de télévision a permis de faire la promotion de Boeuf d'ici (www.boeufdici.com), répertoire des fermes qui vendent de la viande directement aux consommateurs.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2025

3.1 OPTIONS DE MISE EN MARCHÉ

L'agence de vente poursuivra ses travaux afin d'assurer une meilleure compréhension des différents modes de mise en marché disponibles pour les producteurs de veaux d'embouche.

3.1.1 ENCANS SPÉCIALISÉS

L'agence de vente poursuivra sa collaboration avec les gestionnaires des encans spécialisés afin d'assurer le respect des conditions pour la tenue des ventes. L'agence travaille de pair avec les fournisseurs de produits pharmaceutiques afin d'aider les producteurs à remplir l'exigence de vaccination du circuit des encans spécialisés.

De plus, les négociations de la *Convention de mise en marché des veaux d'embouche* se tiendront avec les associations des encans au courant de la prochaine année.

3.1.1 ENCHÈRES ÉLECTRONIQUES

Les membres du CMMVE souhaitent continuer le déploiement du nouveau mode de mise en marché. Jusqu'à présent, au moins quatre ventes aux enchères électroniques sont prévues en 2025 :

- 21 janvier
- 4 mars
- 15 avril
- 10 juin

Les conditions d'achat et de vente ainsi que le formulaire d'inscription se trouvent sur le site Internet des PBQ (<https://cutt.ly/encheres-electroniques>). Les producteurs qui souhaitent avoir plus d'information

sur ce mode de mise en marché ou inscrire des veaux d'embouche doivent communiquer avec l'agence de vente par courriel à veaudembouche@upa.qc.ca ou par téléphone au 450 679-0540, poste 8482.

3.2 SOUS-COMITÉ CRÉATION DE VALEUR

En 2025, les travaux se poursuivront afin d'améliorer l'uniformité et la qualité des carcasses de bouvillons du Québec. En plus d'entretenir les relations avec les intervenants déjà consultés, des rencontres sont prévues avec des vétérinaires et des producteurs d'animaux reproducteurs afin d'assurer la qualité et la santé des veaux d'embouche mis en marché.

Dans les prochaines semaines, des partenaires de la filière bœuf transmettront aux producteurs différentes communications sur le sujet. De plus, une journée d'information sur l'amélioration de la qualité des carcasses sera organisée pour les producteurs de la filière bœuf, le 8 avril 2025, à Drummondville.

4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux d'embouche au Plan conjoint;
- Avoir possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également :
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

Lorsqu'aucun producteur ayant possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini, ne se présente comme candidat, un producteur de veaux d'embouche qui respecte tous les critères d'admissibilité, sauf celui des volumes, est néanmoins éligible à la fonction de membre ou de substitut de ce comité de mise en marché à titre d'observateur. Il ne détient alors aucun droit de vote, mais peut participer aux délibérations.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)